

PARRAINAGE

Durée du parrainage

Les parrains et marraines s'engagent généralement pour une période d'un an minimum. Nous espérons que vous voudrez aider un enfant afin de lui permettre d'acquérir les connaissances et les qualités qui lui permettront de mener une vie productive. L'engagement à long terme des donateurs permet à l'association de planifier et de mettre en place des projets pour le bien-être des enfants.

Choix de votre filleul(e)

Si vous avez une requête particulière concernant un enfant que vous souhaitez parrainer, nous ferons de notre mieux pour y répondre. Cependant, tous les enfants ont un grand besoin d'aide et certains plus que d'autres, c'est la raison pour laquelle nous pouvons vous proposer un enfant plutôt qu'un autre. La majorité des enfants parrainés sont âgés de trois à douze ans.

Cotisations de parrainage

Nous comptons sur l'engagement des parrains et marraines pour adresser leur contribution dans les délais et s'acquitter des cotisations, cela permet le bon fonctionnement des Centres sur place. Vous pouvez régler en ligne via notre site : www.orphelinatpattaya.com

Reçus fiscaux

Les reçus fiscaux récapitulatifs des dons effectués sont envoyés en début d'année suivante. Merci de nous signaler tout changement de vos coordonnées postales et adresse mail pour correspondre et recevoir ce document.

Consulter l'historique de votre filleul(e)

Uniquement les parrains et marraines peuvent consulter les historiques des enfants parrainés sur notre site www.orphelinatpattaya.com en cliquant sur l'onglet « compte parrain », il faut ensuite indiquer son nom et la référence communiquée au moment de l'inscription en tant que parrain ou marraine.

Correspondance avec votre filleul(e)

Toute correspondance doit être expédiée à notre adresse postale de Cannes (en aucun cas directement en Thaïlande). Si possible en anglais car nous les traduisons ensuite en thaïlandais pour pouvoir communiquer avec les enfants. Pour vous identifier, il est indispensable d'indiquer lisiblement vos coordonnées (nom, prénom et référence dossier) sur toute correspondance ou règlement, ainsi que le nom/prénom de l'enfant parrainé (plusieurs enfants ont le même surnom) ou l'affectation de votre don (lait, riz, médicaments, équipements...). A la demande des orphelinats et dans un souci de gestion, d'économie et de sécurité d'envoi, nous centralisons toutes les lettres destinées aux enfants et aux parrains/marraines et envoyons les courriers aux orphelinats concernés une à deux fois par mois. Compte tenu de la distance, des délais de réception/traduction et des vérifications des envois par les douanes postales (6 à 8 semaines), nous vous demandons un peu de patience avant de recevoir une réponse de vos filleuls. Des photos, des dessins ou de petits souvenirs peuvent être transmis aux enfants par notre intermédiaire, mais les denrées périssables et objets métalliques sont à proscrire (interdits par les règlements internationaux). L'envoi doit tenir dans une enveloppe pour ne pas être considéré comme colis et limiter ainsi les frais postaux/douaniers. Vous pouvez également envoyer une somme d'argent pour un cadeau d'anniversaire ou pour Noël (à l'ordre des Amis de l'Orphelinat de Pattaya), sans oublier de vous identifier (nom et référence) et de préciser le nom de l'enfant. Votre filleul(e) choisira sur place, à moindre coût, un petit cadeau selon ses goûts personnels. Si vous désirez lui faire un cadeau particulier, merci de le préciser : les bénévoles sur place feront leur maximum pour choisir un présent selon vos indications. Pour des questions administratives, les transferts d'argent sont plus aisés à gérer que les envois postaux.